

Tarifs 2018-2019

Participation des familles

Ecole	Collège	Lycée
595 € *	872 € *	923 € *

Vous bénéficiez d'une réduction pluri-inscription à partir du troisième enfant scolarisé à Saint-Paul ou dans un autre établissement du Réseau de l'Angoumois. Merci de consulter les services administratifs pour plus d'information.

Fonctionnement de l'Enseignement Catholique

* La contribution destinée à l'organisation départementale et académique de l'Enseignement Catholique dont le montant est calculé par enfant en fonction du cycle est intégrée dans la participation des familles.

Carte numérique

Collège	Lycée
6 €	6 €

Une carte unique permet l'accès aux sites de restauration et l'usage individuel des copieurs/imprimantes dans les C.D.R. Elle est attribuée personnellement pour la durée de la scolarité au collège ou au lycée.

Assurance (adhésion facultative)

9,20 €	Montant unique par élève
--------	--------------------------

La Mutuelle Saint-Christophe est partenaire de l'Enseignement Catholique (cf. tableau de garanties). Vous gardez la possibilité de choisir une assurance personnelle. Dans ce cas, vous devez fournir le jour de la rentrée l'attestation d'assurance.

Association des Parents d'Elèves (APEL adhésion volontaire)

Mat. et Primaire : 21,00 €	Secondaire : 21,00 €
----------------------------	----------------------

Sous réserve de modification par l'APEL

Adhérer à l'APEL permet de participer activement à la vie de l'établissement et de recevoir « Famille Education », le journal national des parents de l'Enseignement Catholique.

Restauration, prix du repas

Ecole : 4,77 €	Self : 4,99 € Collège – Lycée	Cafeteria : 4,99 € Lycée
----------------	----------------------------------	-----------------------------

Sous réserve de modification par notre fournisseur

Ecole : Garderie et Etude encadrée du soir

Forfait mensuel 1 enfant : 36,00 €	Prestation à l'unité : 5,00 €
Forfait mensuel 2 enfants : 46,00 €	
Forfait mensuel 3 enfants : 56,00 €	

Modalités de règlement

Facturation annuelle : possibilité d'opter pour un des deux modes de règlement :

- Règlement en 10 prélèvements automatiques du 10 octobre au 10 juillet
- Règlement par chèque

Saint-Paul